

POINT PRESSE DU 11 AOÛT 2026

SÉCHERESSE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES CÔTES-D'ARMOR

L'ESSENTIEL

La situation de sécheresse rappelle une réalité majeure pour les Côtes-d'Armor : **la sécurité de l'alimentation en eau potable dépend directement de l'état de nos ressources en eau et de notre capacité collective à les préserver et à les partager.**

Lorsque les cours d'eau atteignent leur niveau d'étiage, les captages d'eau au fil de l'eau deviennent plus vulnérables. La diminution des débits réduit les marges disponibles pour la production d'eau potable, alors même que les consommations augmentent très sensiblement avec les fortes chaleurs estivales.

Dans ce contexte, **la sobriété de tous les usagers constitue le premier levier d'action.** Chaque mètre cube économisé contribue à préserver les ressources et à maintenir les marges de sécurité du service public de distribution d'eau potable.

Mais la réponse repose également sur la **solidarité hydraulique entre les territoires.** Les interconnexions et les barrages départementaux permettent de compenser certains déficits locaux et de sécuriser l'approvisionnement des secteurs les plus vulnérables.

Les secteurs de l'ouest et du sud-ouest du département en constituent une illustration d'actualité : les territoires du **Syndicat mixte de Kerné-Uhel (SMKU)**, du **Syndicat du Lié (Loudéac)**, **Guingamp Paimpol Agglomération**, ou **Leff Armor Communauté** peuvent s'appuyer, lorsque cela est nécessaire, sur la mobilisation de ressources provenant notamment du barrage du **Gouët**, et de manière complémentaire de celui sur **l'Arguenon**.

Cette solidarité est une force dans le département des Côtes-d'Armor. Mais elle suppose au préalable que l'ensemble des territoires préserve ses propres ressources et maîtrise ses consommations.

Ligne directrice du SDAEP 22 :

« Moins consommer, mieux gérer, anticiper et toujours partager l'eau. »

1. L'ÉTIAGE : UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE POUR LES CAPTAGES AU FIL DE L'EAU

La baisse des précipitations et l'augmentation des températures entraînent une diminution progressive des débits des cours d'eau même si l'hiver dernier a été particulièrement pluvieux. En Bretagne du fait du sous-sol schisteux ou granitique, il suffit de quelques semaines trop sèches pour inverser totalement la tendance en passant d'une extrême à l'autre.

En période d'été, cette situation fragilise particulièrement les captages directement liés aux cours d'eau comme le captage du Pont-Querra dans le Lié qui alimente toute la région de Loudéac, le captage de Pont-Caffin dans le Trieux pour la région de Guingamp, le captage de Pont-Morvan dans le Jaudy pour le secteur de Bégard.

Les petits captages d'eau souterraine sont également en souffrance avec déjà des pertes de productivité significatives.

La baisse des débits des cours d'eau ou des nappes signifie :

- des marges de prélèvement donc de production d'eau potable réduites ;
- un risque de rupture de l'alimentation en eau lors des épisodes caniculaires qui augmentent significativement les consommations.

L'été des cours d'eau est donc de manière indissociable à la fois un enjeu environnemental et un enjeu de sécurité de l'alimentation en eau potable.

Dans un contexte de changement climatique, l'anticipation des périodes de tension devient essentielle. La surveillance des ressources, la maîtrise des consommations, les interconnexions et la capacité à mobiliser des ressources complémentaires sont désormais des éléments fondamentaux de la résilience du système départemental.

2. LA SOBRIÉTÉ : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Face à une ressource plus fragile ou moins disponible, **la sobriété des usages de l'eau concerne tous les usagers** : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs, établissements touristiques et activités économiques doivent contribuer, chacun à leur niveau, à préserver la ressource.

La sobriété passe notamment par :

- la maîtrise des consommations non essentielles, par habitude, par confort, par négligence (fuite), pour les loisirs ;
- le recyclage, c'est-à-dire, favoriser l'usage « multiple » d'un même litre d'eau ;
- la réutilisation des eaux usées traitées ;
- l'usage des eaux impropres à la consommation humaine pour les usages le permettant (récupération d'eau pluie pour le jardin par exemple) ;
- et l'adaptation des pratiques en période de forte tension sur la ressource en eau.

Chaque mètre cube économisé aujourd'hui contribue à préserver les capacités de production d'eau potable de demain.

La sobriété ne doit donc pas être considérée comme une réponse ponctuelle à une situation de crise. Elle doit devenir une composante durable de la politique de l'eau.

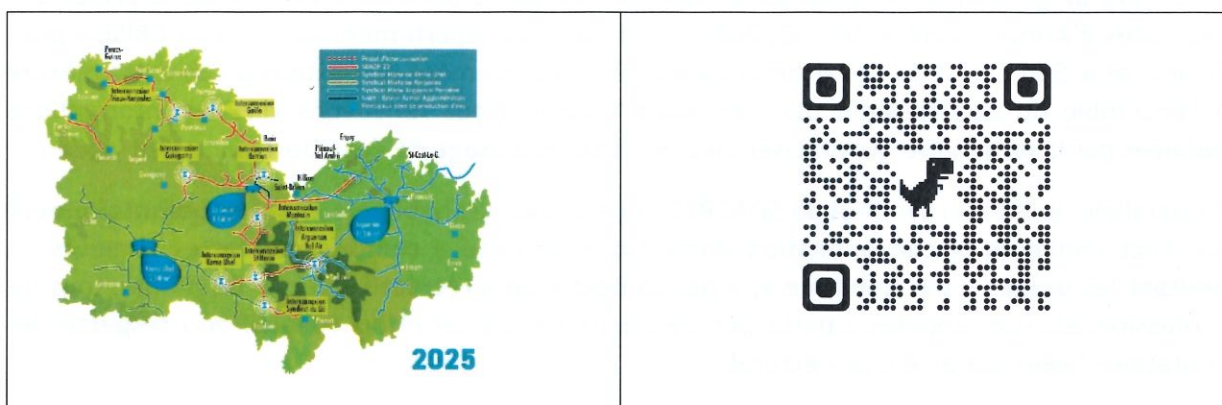
3. LA SOLIDARITÉ HYDRAULIQUE : UNE FORCE POUR LE DÉPARTEMENT

La ressource en eau n'est pas répartie de manière homogène sur le territoire breton. C'est la géographie, la géologie, les microclimats locaux et l'aménagement du territoire qui déterminent essentiellement la disponibilité de la ressource en eau.

Certains secteurs peuvent connaître des déficits locaux alors que d'autres disposent de ressources ou de capacités de production en excédent permettant de contribuer à la sécurité collective.

C'est tout l'intérêt des **interconnexions et de la solidarité hydraulique départementale de réaliser cette répartition.**

Principe à retenir : l'eau peut être mobilisée là où elle est disponible pour contribuer à sécuriser les territoires qui connaissent localement une tension sur leur ressource. Cette solidarité permet de mieux répartir les capacités disponibles et de renforcer la sécurité collective.



Elle n'est cependant possible que si les ressources stratégiques conservent elles-mêmes des marges suffisantes.

La solidarité hydraulique et la sobriété sont donc indissociables.

Extrait de la carte départementale des interconnexions :

4. POINT DE SITUATION AU 10 AOÛT 2026

BARRAGES – environ 60% de la fourniture d'AEP

- **Situation de « Vigilance »** (plusieurs semaines de stock) sur les retenues de St-Barthélémy sur le Gouët, de la Ville-Hatte sur l'Arguenon et du Val/Pont-Ruffier pour Dinan Agglomération. Toutefois, les niveaux des retenues baissent très rapidement, du jamais vu. Les volumes entrants sont par ailleurs historiquement faibles ou même nuls.

- **Situation d'« Alerte »** pour le barrage de Kerne Uhel sur le Blavet. Le niveau « Crise » sera dépassé dans les prochains jours. Évolution très défavorable malgré les mesures techniques, pire qu'en 2022 à la même date dont la rupture d'approvisionnement avait été approchée en septembre.

PRISE D'EAU AU FIL DE L'EAU EN RIVIERE – environ 25% de la fourniture d'AEP

Niveau de **sécheresse « historique »** notamment à l'Ouest et au Sud-Ouest du département faisant **peser des contraintes majeures sur les milieux aquatiques** (dérogations aux débits réservés) **et même des craintes sur la capacité à prélever de l'eau**. Sont particulièrement touchés les bassins-versants : Léguer, Jaudy, Trieux, Gouët, Urne et Lié.

EAUX SOUTERRAINES – environ 15% de la fourniture d'AEP

Sur 73 sites de production, 19 présentes des pertes de production significatives dont 4 des pertes de productivité supérieures à 75% de leur capacité nominale.

USAGES DE L'EAU

Le Comité de gestion de la ressource en eau présidé par le Secrétaire-Général de la préfecture des Côtes-d'Armor a acté le 10 août 2026 un passage du département au niveau « CRISE » pour l'Ouest et le Sud-Ouest du département avec très probablement une extension de cette mesure à l'ensemble du département dans les jours à venir. Nous renvoyons vers les informations publiées par la préfecture qui précisent les restrictions d'usage de l'eau dorénavant en vigueur.

En parallèle, le Bureau syndical du SDAEP22 appelle tous les habitants à **limiter volontairement** au strict minimum la consommation domestique de l'eau **y compris par fortes chaleurs en limitant les usages « par habitude », « par confort » ou « récréatif/loisir »**. De même, tous les professionnels sont appelés à participer volontairement à cet effort collectif et à respecter les limitations fixées par arrêté préfectoral.

L'objectif est simple : garantir durablement l'alimentation en eau potable.

LES 4 MESSAGES CLÉS À RETENIR POUR LA PRESSE

1 — « La sécheresse fragilise directement nos usages de l'eau »

La baisse des débits des cours d'eau réduit les marges disponibles pour les captages au fil de l'eau et augmente la vulnérabilité du système d'alimentation eau potable. L'eau potable n'est pas un acquis infini, c'est un don de la nature sans plan « B » possible lorsque la dernière goutte est puisée.

2 — « Chaque mètre cube économisé compte »

La sobriété est l'affaire de tous : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs et activités économiques doivent contribuer à préserver la ressource dans le temps.

3 — « La solidarité hydraulique est une force départementale »

Les interconnexions permettent de mobiliser l'eau stockée dans les barrages ou les nappes phréatiques pour contribuer à sécuriser les territoires confrontés à des déficits locaux.

4 — « Nous devons passer d'une logique de gestion de crise à une logique d'anticipation »

La sécheresse impose de renforcer durablement la sobriété, la surveillance des ressources et la restauration du cycle de l'eau. Des investissements dans les infrastructures des services d'eau potable seront indispensables à la préparation du département face aux sécheresses récurrentes promises par l'évolution climatique.

LA PHRASE À RETENIR

« Face à la sécheresse, notre réponse doit être collective : moins consommer, préserver les milieux, mieux gérer le patrimoine « eau potable », anticiper et toujours partager l'eau. La solidarité entre les territoires, entre les acteurs est une force, mais elle ne peut fonctionner que si chacun contribue à l'effort collectif. »